

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D99-2016

Séance du 24 novembre 2016 – Convocation du 15 novembre 2016

Compte rendu affiché le 2 décembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Accès à l'emploi titulaire en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée.

- VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 17,
- VU le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié, pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,
- VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 novembre 2016,

Madame le Maire expose qu'elle a soumis au Comité Technique compétent, en date du 4 novembre 2016, un bilan sur la mise en œuvre du précédent dispositif, un rapport sur la situation des agents contractuels employés par la commune de Neuville-sur-Saône remplissant les conditions pour être titularisés ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la commune de Neuville-sur-Saône et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Compte tenu de la nécessité de pérenniser les emplois au sein du pôle Vie Locale, les besoins de la commune de Neuville-sur-Saône en matière d'accès à l'emploi titulaire s'établissent à 2 postes au total dans les cadres d'emplois et les grades indiqués ci-après.

Pour la commune de Neuville-sur-Saône, le programme proposé est le suivant :

Nombre d'emplois ouverts aux sélections professionnelles	Cadres d'emplois et grade	Année prévisionnelle de recrutement
2	Attaché territorial	2017
	Assistant territorial de conservation du patrimoine	2017

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité, puis mis en œuvre par décisions de l'autorité territoriale.

Madame le Maire propose de confier au Centre de gestion du Rhône l'organisation des sélections professionnelles pour l'accès à l'emploi titulaire. Le coût par dossier de sélection confié est fixé à 105 euros pour la catégorie A et à 80 euros par dossier pour les catégories B et C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- **APPROUVE le programme présenté et de confier sa mise en œuvre à Madame le Maire,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget,**
- **CONFIE l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion du Rhône**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'organisation des sélections professionnelles avec le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuille-Sur-Saône, le 24 novembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2016
- Publication ou affichage le 29/11/2016

Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

Valérie Glatard